

2018/15

DEPARTEMENT
DE L'EURE

MAIRIE
DE
27500 SELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers	Date de Convocation
En exercice 10 (suite au décès de Michel LEROUGE, 2 ^{ème} adjoint le 01/10/16)	22.05.2018
Présents 10	Date d’Affichage
Absents 0	12.06.2018

L’an deux mil dix huit
Le 29 mai à dix neuf heures

Le Conseil municipal
Légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard PLATEL, Maire de Selles.

Etaient présents :

Monsieur Gérard PLATEL, Madame Mathilde DUVAL, Monsieur Emmanuel CARON, Madame Delphine PORET, Messieurs Benoît CHARPENTIER, Aymeric HELUIN, Michel VILEY, Madame Geneviève PEROD, Mademoiselle Mathilde MALHERBE, Monsieur Sébastien KEMPYNCK

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé :

Désignation d’un secrétaire de séance : Mademoiselle Mathilde MALHERBE

OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES PONT-AUDEMER /VAL DE RISLE : ELABORATION DU PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L’HABITAT

- **Avis du Conseil sur le Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUiH**

Le débat est ouvert au sein du Conseil Municipal au cours de la présente séance, conformément aux articles L151-5 et L153-12 du Code de l’Urbanisme,

Sur la base des réunions de travail organisées par la Communauté de Communes, accompagnée par le bureau d’études Géostudio,

A l’issue des échanges et de la présentation de la construction du Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD), **Il est proposé au Conseil municipal de VALIDER** les 5 axes et les principales orientations qui étaièrent le PLUiH, déclinés chacun en plusieurs orientations, inscrits dans le Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

1°) - Valoriser le cadre de vie remarquable de la Communauté de Communes de Pont-Audemer/Val de Risle :

- Protéger et valoriser la diversité paysagère du territoire,
- Valoriser les ressources naturelles,
- Réduire l’exposition des habitants aux risques et nuisances,

- Accompagner le territoire face au changement climatique,
- Prendre en compte la richesse du patrimoine naturel et bâti,
- Développer l'éco-tourisme.

2°) - Conforter la dynamique démographique tout en proposant une offre de qualité en services et équipements :

- Atteindre 33 000 habitants en 2030,
- Echelonner la croissance démographique dans le temps permettant ainsi l'accueil de nouveaux habitants dans de bonnes conditions sans déséquilibrer le territoire,
- Répartir l'accueil des nouveaux habitants en fonction du rôle des communes au sein du bassin de vie et de leur position géographique,
- Favoriser la bonne intégration des habitants de la commune et plus largement sur le territoire limitant ainsi le phénomène de zone d'ortoir,
- Conforter une offre d'équipements et de services qui réponde aux besoins et aux attentes des habitants.

3°) - Adopter l'offre de logements aux demandes actuelles et anticiper les besoins futurs :

- Répartir de manière équilibrée la production de logements sur l'ensemble du territoire,
- Favoriser les logiques vertueuses de densification et de construction des villes et villages eux-mêmes, afin de limiter l'étalement urbain,
- Ouvrir une offre complémentaire en extension, en prenant soin à la qualité des liens avec l'urbanisation des villes et villages,
- Diversifier le parc de logements pour l'adapter aux évolutions de la société,
- Répondre aux attentes et besoins en logements de tous les publics.

4°) - Accentuer la dynamique économique

- Renforcer l'attractivité du territoire en accueillant durablement de nouvelles entreprises,
- Accompagner les commerces de proximité,
- Conforter l'attractivité touristique du territoire,
- Soutenir le développement des activités agricoles

5°) - Réinterroger les mobilités du territoire et proposer des alternatives

- Favoriser le covoiturage pour limiter le trafic des voitures individuelles et ainsi, les nuisances liées à l'automobile,
- Permettre l'utilisation de nouvelles formes de mobilité,
- Sécuriser et faciliter les déplacements doux du quotidien,
- Gérer le transit des poids-lourds, très chargé le long de la Risle et sources de nuisances,
- Encourager les initiatives en matière de transport en commun et conforter les lignes de transport en commun existantes,
- Questionner l'avenir de la voie ferrée Evreux-Honfleur,
- Anticiper les besoins en stationnement dans les nouveaux aménagements.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, A l'unanimité

Décide de valider l'ensemble des 5 axes et les principales orientations qui étayeront le PLUiH, déclinés chacun en plusieurs orientations, inscrits dans le Projet d'Aménagements et de Développement Durables (PADD).

FAIT ET DELIBERE A SELLES

Le 29 mai 2018

Pour extrait conforme

Le Maire

Gérard PLATEL

